

GUIDE POUR L'ORGANISATION DES REGATES

JANVIER 2010

Ce succinct cahier des charges pour l'organisation de régates ne cherche pas à fixer des devoirs ou des obligations aux clubs, mais simplement à les guider et répartir au mieux dans le temps les tâches nécessaires à la réussite de "leur" épreuve, afin de satisfaire au mieux les régatiers ainsi que les organisateurs dans leurs responsabilités respectives.

Ces recommandations concernent en premier lieu les régates de niveau régional et interrégional. Les compétitions de niveau National ou International sont soumises à des prescriptions qui sont précisées par la Fédération et la classe concernée.

1. ECHEANCIER

1.1. MAI - JUIN - DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Établissement par la Ligue de la trame du calendrier régional, selon les prescriptions établies par la FFVoile.

Participation du club à la Commission Sportive et Commission Calendrier de la Ligue.

Candidature du club pour l'organisation de régates et recommandations de la Ligue:

- Support : DER, CATA, WINDSURF, HAB, VRC.
- Niveau : PRO, SL, SIL, SN, SIN, ou Grade 5A, 5B, 5C, 4, 3,
- Date et horaire en considération éventuelle de la marée.
- Localisation précise du plan d'eau et du nombre de parcours.
- Désignation du responsable de l'épreuve.

1.2. SEPTEMBRE - DECEMBRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Validation et saisie par la Ligue du calendrier régional, homologation au calendrier fédéral, nomination des arbitres et information aux clubs

La Commission Régionale d'arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage nomment les arbitres en tenant compte des propositions du club organisateur et des fiches de réponse des arbitres eux-mêmes. Il est rappelé que seuls des arbitres régionaux ou nationaux peuvent encadrer des épreuves de niveau régional.

Il est souhaitable que tous les clubs candidats à l'organisation d'une régates comptent parmi leurs membres un comité de course et un juge régional.

1.3. DEUX MOIS AU MOINS AVANT LA REGATE

- Demande de décision aux Affaires Maritimes pour une régates en mer, avec indication prévisionnelle du nombre de participants, du dispositif de sécurité prévu, de l'attribution de canaux VHF et de la position des parcours
- Demande d'autorisation au Préfet ou au Maire pour une régates sur plan d'eau intérieur.
- Contact pour confirmation avec les arbitres nommés sur l'épreuve et prévision de leur hébergement et frais de déplacement.
- Constitution des équipes:
 - . Accueil, secrétariat, inscriptions, classements, organisation à terre
 - . Comité de Course
 - . Surveillance et sécurité
 - . Comité de Réclamation et jauge
- Préparation du matériel
- Réunion du Comité d'organisation du club pour répartition des tâches
- Contact avec la Commission Sportive de la Ligue pour problèmes éventuels
- Contact avec le délégué de classe pour définir les particularités et les modes de classement
- Contact avec les arbitres pour établissement de l'avis de course et du projet d'instructions
- Envoi dans les clubs, à la classe et à la Ligue de l'avis de course comportant date, heure, lieu,
- Établissement éventuel de fiches de préinscription, (obligatoire à partir du niveau Interligue)

1.4. UN MOIS AU MOINS AVANT LA REGATE

- Rédaction des Instructions de Courses pour avis du Comité de course, du Comité de Réclamation et de la classe, à partir des textes type établis par la FFVoile ou la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue et disponibles auprès de la Ligue sous forme de fichiers informatiques. Ces Instructions de Courses ne peuvent être modifiées que pour les points matériels spécifiques à la régates.
- Prévision de commande pour paniers repas éventuels, intendance diverse, carburants, pavillons, radios VHF.
- Préparation des listes d'équipages
- Prise de contact avec les personnalités et les médias.

1.5. UNE SEMAINE AU MOINS AVANT LA REGATE

- Confirmation de présence des membres du Comité d'organisation et des affectations de postes:
 - Comité de course
 - Comité de Réclamation
 - Jaugeur
 - Commissaire terrestre
 - Responsable de la surveillance
 - Secrétariat, Accueil, Résultats
 - Bateaux de l'organisation et Pilotes
- Fixation des horaires et des rendez-vous
- Vérification du matériel : Bateaux comité, bateaux de surveillance, pavillonnerie, radios, VHF, bouées, mouillages, matériel de sécurité réglementaire,
- Considération des prescriptions de l'Autorité Maritime ou préfectorale
- Préparation des moyens et numéros de téléphone des organisations de sécurité
- Confirmation des commandes de restauration et réception
- Frais de déplacement et hébergement éventuel des Comités de course et Comité de Réclamation
- Prévision des modalités de proclamation des classements et d'attribution des prix : prévoir estrade, sonorisation et photocopieur
- Organisation des modalités d'information des médias

1.6. UN JOUR AVANT LA REGATE

- Mise en place des locaux et du matériel :
 - Accueil et secrétariat : fiches d'inscription
 - Informatique : mise à jour du logiciel FREG2009, du fichier des licenciés et du fichier des clubs à partir du site FFV
 - saisie des préinscriptions, Définition des groupes de classements avec le programme FREG2009
 - Comité de Réclamation : feuille d'émargement, formulaires de réclamation et divers
 - Panneaux officiels d'affichage : instructions, avis, arrêté des autorités
 - Mât de pavillons à terre, pavillonnerie et signaux
 - Aménagement des bateaux comité et commissaires : drisses, pavillons, VHF, GPS, cornes, tableaux, mouillages...
- Réunion du comité d'organisation pour les dernières mises au point, consignes et canaux VHF

1.7. DEUX OU TROIS HEURES AVANT LE SIGNAL D'ATTENTION

- **Réunion du Comité de Course :**
 - Répartition des tâches
 - Définition des canaux VHF
 - Explication des modes opératoires et des consignes
 - Distribution du matériel
- **Réunion de la surveillance :**
 - Répartition des zones
 - Explication des modes opératoires et des consignes
 - Distribution du matériel
 - Coordination avec le Commissaire terrestre
- **Ouverture des inscriptions et jauge éventuelle :**
 - Relevé sur fiche manuelle des données d'inscription ou complément des fiches de préinscription
 - Vérification des licences : validité, certificat médical, autorisation parentale
 - Vérification des certificats de conformité et du timbre annuel de la classe
 - Vérification des autorisations de port de publicité
 - Distribution des instructions de course ou annexes aux coureurs et entraîneurs
 - Complément de saisie des inscriptions sur le programme de classement FREG2009.

Nota : Il est judicieux de saisir immédiatement pendant les inscriptions, les données nécessaires au traitement des résultats.

- Information téléphonique du CROSS ou / et des Affaires Maritimes sur les horaires de début et fin de l'épreuve.
- Consultation du bulletin météo officiel et autres informations météorologiques, Évaluation de la situation météorologique

1.8. UNE HEURE AVANT LE SIGNAL D'ATTENTION

- Départ sur l'eau du Comité de Course et, selon prescription des instructions de course, envoi à terre du pavillon Z ou du pavillon de retard.
- A partir de ce moment, le Commissaire terrestre ou "PC Terre", en liaison radio avec le Comité de Course, doit être opérationnel et en écoute permanente sur le canal de course ainsi que sur le canal 16, en prenant note des événements minutés de la course pour coordination éventuelle d'opérations de sécurité. Le "PC Terre" doit avoir à disposition permanente les indicatifs téléphoniques des principaux services à contacter en cas d'urgence.
- Décision du Comité de course en accord avec l'organisateur d'engager la régata en fonction de la situation météorologique.

1.9. FIN DES COURSES DU JOUR

- **Commissaire terrestre:**
 - Organisation des arrivées à terre des coureurs
 - Mise en place et contrôle des listes d'émargement
- **Comité de Course**
 - Vérification des pointages et des ordres d'arrivées
 - Affichage des ordres d'arrivées provisoires et transmission pour saisie
 - Affichage des disqualifications sans instructions et intentions de réclamer
 - Établissement des communications du Comité de course au Jury
 - Établissement des rapports de courses et transmission au Jury
 - Vérification des classements provisoires
 - Préparation éventuelle du dispositif pour les courses du lendemain
- **Comité de Réclamation :**
 - Affichage de l'heure limite de dépôt des protestations et reconnaissances d'infraction
 - Convocation des concurrents impliqués dans des réclamations
 - Jugement des réclamations
 - Application des décisions du Comité de réclamation aux classements
 - Rangement du dossier dans le dossier d'organisation
 - Affichage des modifications éventuelles aux instructions de course ou au programme
- **Résultats :**
 - Entrée des ordres d'arrivée, calcul des points
 - Modifications éventuelles par décision du Jury avant classement définitif
 - Visas des résultats définitifs par le Président du Comité de réclamation et / ou du Président du Comité de Course
- **Commissaires terrestre et nautique**
 - Réunion des pilotes des bateaux commissaires pour consignes du lendemain
 - Approvisionnement en carburants et compléments de matériel
 - Rechargement des radios

1.10 FIN DE LA REGATE

- Préparation du déroulement du palmarès et de la remise des prix
- Copie des résultats à remettre aux médias et aux participants
- Mise en ordre du dossier de course: Rapport du Comité de Course pour chaque course, Rapport du Comité de Réclamation,
- Classement des Résultats et transmission à la Ligue, à la Classe, et au plus tard 3 jours après la fin de l'épreuve, à la FFVoile, à l'aide du module d'exportation vers la FFVoile à disposition dans le programme FREG2009. Ces classements doivent être transmis par E.mail, après traitement informatique, sur le site FFVoile selon mode d'emploi indiqué et par mot de passe utilisateur du club.

2. RECOMMANDATIONS

2.1. PLAN D'EAU

Sur les plans d'eau soumis aux variations de la marée, il est nécessaire de pouvoir bénéficier de 4 à 5 heures d'accès et de navigation pour des régates de niveau Ligue, et de 6 heures minimum pour des régates de niveau Interrégional.

La configuration du plan d'eau doit permettre d'établir un parcours de type olympique ou trapèze de 0,8 à 1 mille minimum de longueur, avec possibilité de rotation. Si deux parcours doivent être établis, il convient de prévoir des zones précises à respecter par les Comités de Course afin d'éviter les chevauchements entre les différentes séries. Les bouées définies pour chaque parcours doivent être de couleur nettement différenciées.

2.2. ACCES AU PLAN D'EAU

Il est nécessaire de disposer soit d'une plage non agitée et accessible aux chariots de mise à l'eau, soit d'une cale non dangereuse et permettant au moins le croisement de 2 remorques. La mise à l'eau de bateaux de sécurité ou accompagnateurs doit de même être possible.

Le retour à terre sans danger et à toute heure doit être assuré, même en cas de forte aggravation météorologique.

2.3. INSTALLATIONS A TERRE

- -Locaux d'accueil, secrétariat, résultats avec tableaux d'affichage, téléphone, photocopie.
- -Salle de travail du Comité de Réclamation indépendante et calme.
- -Salle de travail pour les opérations de jauge et de classements
- -Mât de pavillons si possible visible depuis le lieu de mise à l'eau.
- -Sanitaires douches et vestiaires.
- -Parkings à bateaux de dimension et organisation suffisantes avec points d'eau de rinçage en fonction du nombre de participants prévisible
- -Parkings pour voitures, remorques et éventuellement caravanes et camping-cars.

2.4. MATERIEL NAVIGANT

- -1 bateau comité si possible avec abri et équipé d'un mat et d'un support si possible rigide pour au minimum 10 drisses
- -1 à 3 bateaux commissaires
- -1 bateau mouilleur
- -1 bateau Comité de Réclamation
- -Des bateaux de surveillance à raison de 1 unité pour 10 concurrents (dériveurs ou planches) et en nombre au moins égal aux prescriptions de la décision des Affaires Maritimes
- -1 bateau non rigide éventuel pour jauge sur l'eau
- -1 bateau éventuel avec abri pour la presse et des spectateurs

2.5. MATERIEL DIVERS NAUTIQUE

- Postes radio VHF en bon état de charge et de marche pour chaque bateau
- Bouées de bonne visibilité et maniabilité conformes aux caractéristiques mentionnées par les instructions de course
- Mouillages adaptés en nombre et dimension pour les conditions du plan d'eau
- Pavillonneries adaptées en nombre et dimension pour les séries en course
- Signalisation sonore efficace et non dangereuse

2.6. SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance doit être clairement établi et géré par un responsable général expérimenté : répartition sur le parcours, accompagnement des derniers participants, moyen d'amarrage de bateaux endommagés ou de concurrents ayant abandonné, consignes de retour ou non retour à terre avant la fin de l'épreuve, approvisionnement en carburant, moyens et mode de communication entre les équipages de surveillance.

Il est utile de prévoir des moyens de marquage des bateaux dont l'équipage aura été récupéré (feutre indélébile ou flotteurs fixés par garcette de couleur)

Le dispositif de surveillance doit aussi être en mesure, en fonction des prescriptions de la décision des Affaires Maritimes ou autres autorités compétentes, d'assurer l'organisation ou le contrôle de la circulation de tout autre embarcation dans la zone de course.

2.7. DUREE DE L'EPREUVE

Pour les épreuves de niveau Interrégional se déroulant sur un week-end complet, les classes et la FFV prescrivent que le premier départ du Samedi ne peut être donné avant 16 heures pour des séries concernant des coureurs de catégories jeunes ou espoirs. Le programme des épreuves de ce niveau doit prévoir au minimum 3 courses, 2 courses validées avec classement étant au minimum nécessaires pour valider l'épreuve.

2.8. DROITS D'INSCRIPTION A L'EPREUVE

Une harmonisation des tarifs est souhaitable en fonction du niveau de pratique. Pour les épreuves régionales SL et interrégionales SIL, le Comité Directeur de la Ligue a décidé que les droits d'inscription à ces régates ne devaient pas excéder :

Droits d'inscription (maximum) du 1^{er} SEPTEMBRE 2009 au 31 Août 2010:
- 6 € par équipier et par journée

Les prestations minimales des clubs organisateurs découlent des recommandations énoncées ci-dessus qui ne comprennent pas les festivités, animations, repas, remises éventuelles de vêtements et divers.

Ce mémento ne peut à la fois être succinct et recouvrir l'ensemble des situations. Il ne constitue ni un "label organisateur", ni un "contrat", ni un "cahier des charges". Il est simplement destiné à aider pour que l'épreuve qu'un club a souhaité organiser soit réussie. La Commission Sportive, la Commission Régionale d'Arbitrage et les cadres techniques sont à votre disposition pour vous aider et vous fournir des documents types et les informations complémentaires que vous pourrez souhaiter.

JANVIER 2010

Commission Sportive
Commission Régionale d'Arbitrage
Ligue Poitou-Charentes de Voile